INITIALES DU MAIRE INITIALES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Procés-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 8 juin 2020.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents à cette téléconférence : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard et Maureen Landry, Karina Poudrier

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, sont également présents Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Gaby Tessier, inspecteur.

**À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2020.078

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

- 1. Ouverture, présences et bienvenue ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de mai 2020 ;
- 4. Dépôt de la correspondance ;
- 5. Adoption des comptes à payer et transferts ;
- 6. Période de questions ;
- 7. Demande des citoyens et autres ;
- 8. Administration;
 - Fenêtres, gouttières hôtel de ville; 8.1
 - 8.2 Levée de fonds – les petites boîte à lunch;
 - Avis de motion règlement 467-2020; 8.3
 - Terrain études environnementales 8.4
 - 8.5 Achat ipad;
 - 8.6 Assurance collective;
 - 8.7 Responsable MADA;
 - Ouverture au public bureau municipal; 8.8
 - 8.9 Téléphone main libre;
 - 8.10 Nuissances:
 - 8.11 Rapport du maire;
- 9. Incendie et sécurité publique ;
 - Facture au 31 mai 2020; 9.1 Logiciel Première ligne; 9.2
 - 9.3 Mise à jour règlement concernant les feux;
- 10. Voirie et Urbanismes;
 - 10.1 Garage Municipal: vidange fosse septique;
 - 10.2 Garage Municipal : fosse rétention;
 - 10.3 Pavage;

 - 10.4 Lignage; 10.5 Accotements;
- 11. Loisirs;
 - 11.1 Bibliothèque;
 - 11.2 Fête St-Jean-Baptiste;

2895



- 12. Hygiène du milieu;
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François ;
- 13. Varia ;
- 14. Dépôt et rapport des comités ;
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2020;

2020.079

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de mai 2020 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE;

Le maire fait la lecture de la correspondance.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2020.080

Considérant les déboursés en date du 8 juin 2020, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 8 juin 2020;

#	Fournisseurs (description)	montant
	Salaires (mai 2020)	9 773.22\$
	Int. (site internet avril)	57.43\$
	Hydro Québec (luminaires)	62.96\$
	Hydro Québec (garage)	221.77\$
	Hydro Québec (hôtel de ville)	1 016.93\$
	Cogeco Cable (internet et telephone)	220.53\$
9093	SIUCQ (contribution 2020)	1074.70\$
9094	ADMQ (formations)	431.16\$
9095	Mun. Village NDBC (incendie au 30 avril)	6 095.89\$
	Infotech (webinaire) annulé	281.69\$

Total: 19 236.28\$

Comptes à payer au 8 juin 2020;

#	Fournisseurs (description)	montant
9098	Fleuriste Bergeron(fleurs décès père S. Schneebergre)	100.03\$
9099	Therrien Couture, avocat (avocats)	1 849.28\$
9100	Min. du Revenu Qc (remises employeur mai 2020)	2 358.23\$
9101	Ministre des Financees (1er vers. S.Q. 2020)	53 702.00\$
9102	MRC Drummond (Gonet, matrice)	107.02\$
9103	Mun. Village NDBC (livre, internet, enseigne COVID)	415.37\$
9104	Receveur Général du Canada (remises employeur mai 2020)	860.76\$
9105	Régie G.M.R. Bas St-François (Quote-Part juin 2020)	9 200.83\$
9106	SPAD (Contrôle animalier)	1 350.96\$
9107	Enviro 5 (vidange fosses septiques)	71 161.78\$
9108	Xerox (photocopies)	25.14\$
9109	T.J. D'eau (tonde borne sèche)	597.88\$
9110	Buro Pro (papeterie)	113.74\$
9111	CÉVIMEC (énergie Valéro – évaluateur)	2 256.96\$
9112	Pelouse Desrochers (1/2 pelouse et plate-bande)	586.37\$
9113	Liette Ricard (remboursement achat fleurs)	236.24\$



 9114
 CN (entretien passage à niveau)
 622.50\$

 9115
 MRC Drummond (quote part juin)
 6 566.87\$

 Total :
 152 111.96\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 171 348.24\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- * Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.
- ** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Étant une séance du conseil à huis clos la période de questions fut interne.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

8. ADMINISTRATION ; 8.FENÊTRE, GOUTTIÈRES HÔTEL DE VILLE;

2020.081

Considérant qu'une fenêtre dans la salle du conseil a une infiltration d'eau et que les gouttières sont abîmées ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne, appuyé par Daniel Dufort et résolu de faire vérifier où est la fuite d'eau et colmater la fuite.

De s'informer si le changement des fenêtres est admissible au programme de la TECQ.

D'autoriser l'inspecteur de demander des prix afin de faire solidier les gouttières et ajouter un grillage et retenu pour la neige.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 LEVÉE DE FONDS - LES PETITES BOÎTE À LUNCH ;

2020.082

Considérant que la levée de fond de la MRC Drummond au profit des petites boîtes à lunch ne peut pas avoir lieu cette année en raison de la pandémie du COVID 19;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter de verser le montant budgété pour l'évènement soit un montant de 750\$ à la MRC au profit des petites boîtes à lunch.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMETN 467-2020

2020.083

Un avis de motion est donné par Maureen Landry. Qu'a une prochaine séance sera adopté le règlement de modification # 467-2020.

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE DRUMMOND

INITIALES DU MAIRE INITIALES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Procés-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163

RÈGLEMENT # _467-2020

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que la municipalité a procédé à un amendement de concordance au schéma révisé qui est entré en vigueur le ;

ATTENDU QUE le secteur près de la sortie d'autoroute 20 (sortie 191) et des chemins des Serres et Quatre-Saisons a été divisé en zones agricoles viables avec vocation industrielle possible (zones AVi-1 et AVi-2) ainsi qu'une zone permettant des services autoroutiers (zone SA-2). Ces zones ont été faites dans une optique de concordance au schéma révisé et seuls les usages existants ont été permis dans ces zones particulièrement pour les zones de type AVi;

ATTENDU QUE dans la zone AVi-1, seuls les usages restaurants existants au 25 juillet 2017 et industrie de transformation de métaux avec soudure existants au 25 juillet 2017 sont autorisés actuellement comme usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE malgré le fait que les zones agricoles viables de vocation industrielle sont situés en zone verte, des autorisations à des fins autres qu'agricoles ont été donnés sur certains terrains par le passé, dont des terrains encore vacants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remettre les usages commerciaux et industriels existants dans la zone AVi-1 avant le règlement de concordance et possédant une autorisation de la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles (dossier 326 843 à la CPTAQ);

ATTENDU QUE dans le dossier 326 843 de la CPTAQ, est autorisée une utilisation non agricole des lieux depuis 2003 (demande pour une entreprise de transformation de métaux). La parcelle visé disposait déjà d'une autorisation depuis 1979 (numéro 1109) pour la construction d'un hôtel-motel et d'un garage;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce i	règlement a régulièrement été donné à la
séance ordinaire de ce Conseil, tenue le	2020 ;

En consequence, il est prop	ose par le conseiller	, appuye par
le conseiller	_	

Et résolu: qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 467-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

ARTICLE 1 -

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 -

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – I Vente au détail, services », la note « (17) » par le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1 sans restriction additionnelle;
- b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – II Reliés à l'automobile », le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1;



- c) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Commerce et service C – III autres vente au détail, vente de gros », le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1;
- d) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Industrie I – I sans contraintes », le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1;
- e) En remplaçant dans la case correspondante à la colonne « AVi-1 » et à la ligne « Industrie I II avec contraintes », la note « (13) » par le symbole « O » autorisant ainsi cette classe d'usage dans la zone AVi-1 sans restriction additionnelle;

ARTICLE 3 -

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

8.4 TERRAIN ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE;

2020.084

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur la route 122, # lot 4 648 475:

Considérant que l'étude environnementale a été débutée en 2011;

Considérant que les recommandations sont d'installer des puits d'observation sur le site pour permettre un échantillonnage des eaux souterraines ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu de faire les études de sol sur le terrain de la 122, d'autoriser Engloge à effectuer la suite de l'étude. Qu'un montant d'environ 12 000\$ soit autorisé afin d'avoir les résultats de l'étude environnemental du terrain appartenant à la municipalité sur la route 122.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 ACHAT IPAD;

2020.085

Considérant que l'ordinateur dans le bureau du maire n'est plus fonctionnel;

Considérant que l'achat d'un ipad sera pratique et facile pour le transport;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de procéder à l'achat d'un IPAD en remplacement de l'ordinateur dans le bureau du maire. D'autoriser un montant d'environ 600\$ pour l'achat du ipad et d'une pochette.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 ASSURANCE COLLECTIVE;

2020.086

Considérant que conformément à la Loi sur les cités et du Code municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles ;

Considérant que suite à un appel d'offres public, Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ ;

Considérant la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

INITIALES DU MAIRE INITIALES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Procés-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant advenant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ ;

Considérant la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard

ET RÉSOLU :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que Ce Conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

Que En conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

QUE Ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public nº UMQ 003-2019-2024;

QUE L'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

QUE La Municipalité de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE La Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;

Que La Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil se joint.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



8.7 RESPONSABLE MADA;

Reporté au prochain conseil.

8.8 OUVERTURE AU PUBLIC – BUREAU MUNICIPAL;

2020.087

Considérant que le gouvernement a débuté le dé confinement et émis

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'ouvrir le bureau au public dès le 15 juin 2020. D'appliquer les règles sanitaires édicter par le gouvernement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.9TÉLÉPHONE MAINS LIBRES

2020.088

Considérant que notre système de communication est désuet ;

Considérant que nous devons faire souvent des appels conférence et vidéo conférences;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser un un montant de 1500\$ afin de procéder à l'achat des équipements suivant :

- Nouveaux téléphones
- Système téléconférence
- Caméra pour video conférence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.10 NUISSANCES;

2020.089

Considérant que nous avons reçu des plaintes concernant l'entreposage et les nuisances à quelques adresses dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de mandater l'inspecteur à envoyer un premier avis afin d'informer les gens de la règlementation et leur demander de se conformer.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.11 RAPPORT DU MAIRE;

Dépôt du rapport du maire

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

9.1 FACTURE AU 31 MAI 2020;

pas reçu



9.2 LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE;

2020.090

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser l'achat du logiciel premier ligne selon les répartitions prévues à l'entente incendie au prorata du RFU

Licences 4 515.00\$

Services professionnels : 1 320.00\$
Programme CESA récurent : 1 005.00\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 MISE À JOUR RÈGLEMENT CONCERNANT LES FEUX;

2020.091

Considérant que notre règlement concernant les feux date de 1995 et qu'il serait bien de l'actualisé;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à l'inspecteur d'actualiser le règlement concernant les feux extérieurs et proposer un projet de règlement selon les règles a jour en 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. VOIRIE ET URBANISME;

10.1 GARAGE MUNICIPAL: VIDANGE FOSSE SEPTIQUE;

2020.092

Considérant le rapport de vidange de fosses septiques #40688 du 7 mai 2020 faisant état d'odeur d'huile et/ou gaz et/ou graisse ;

Considérant l'analyse du technicien de l'entreprise ENVIRO5 le 28 mai 2020 ;

Considérant qu'une vidange régulière n'est pas possible ;

Considérant l'offre d'ENVIRO5 de 2 000\$ afin de vidanger la fosse de façon conforme.

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la vidange de la fosse septique du garage municipal au coût de 2 000 \$, plus taxes, par l'entreprise ENVIRO5 de façon conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 GARAGE MUNICIPAL : FOSSE RÉTENTION;

2020.093

Considérant qu'il n'y a lieu d'installer un séparateur d'eau/huile au garage municipal ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un budget de 15 000 \$, plus taxes, pour l'achat et l'installation d'une séparateur d'huile, de mandater l'inspecteur municipal à préparer un devis et demander des soumissions sur invitation

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 PAVAGE

2020.094

Considérant que l'on doit exécuter des travaux de pavage sur une partie du rang 10 de Wendover, d'une partie du Chemin du Pont-Mitchell et autres rangs sur le territoire municipal,

Considérant les soumissions reçues, soient ;



 Sintra Inc.
 192 696.00 \$

 Pavage Veilleux Inc.
 199 857.00 \$

 Construction & Pavage Portneuf
 189 961.80 \$

 Pavage Drummond Inc.
 171 454.80 \$

 Smith Asphalte Inc.
 179 955.00 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire, Pavage Drummond, a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accorder le contrat de pavage à l'entreprise PAVAGE DRUMMOND INC. pour un montant de 171 454,80 \$, plus taxes. Que la directrice générale, madame Valérie Aubin, soit autorisée à signer le contrat au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.4 LIGNAGE

2020.095

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 3000\$ plus taxes, afin de faire ligner certains rangs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.5 ACOTTEMENTS;

2020.096

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser un montant de 14 000 \$, plus taxes, afin de faire les accotements où il y a des besoins et où le pavage a été refait.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS ; 11.1 BIBLIOTHÈQUE ;

11.2 FÊTE ST-JEAN-BAPTISTE;

2020.097

Considérant que les festivités de la St-Jean 2020 sont annulés suite à la pandémie de la COVID 19;

Considérant que la Paroisse en collaboration avec le Village désire faire qu'un feu d'artifice mais plus haut afin que les gens puissent le voir de leur domicile et de respecter

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 2000\$ pour notre part au feu d'artifice de la St-Jean. Ce montant est non récurant pour les années futures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;

Rapport de comité



Procés-verbal du Conseil de la Paroisse

)	tre-Dame-du-Bon-Conseil	
INITIALES DE DIRECTRICE GÉNÉ	TA PRALE		
	<u>13. VARIA;</u>		
	<u>14. DÉPÔT ET RAPPORT D</u>	ES COMITÉS ;	
	Chaque membre du conseil f	ait un compte rendu de ses comités.	
	15. PÉRIODE DE QUESTION	NS :	
	Étant une séance du conseil à huis clos la période de questions fut interne.		
	16. LEVÉE DE L'ASSEMBLI	<u>ÉE ;</u>	
20.098	Il est proposé par Maureen L	andry et résolu de lever l'assemblée à 21h55	
	Stéphane Dionne	Valérie Aubin, dma	
	Maire	Directrice générale / secrétaire-trésorière	
	Valérie Aubin, dma		
	Directrice générale / secrétair	re-trésorière	
		•	